

FOIRE AUX QUESTIONS

Appel à projets TransMedTech ¹

Important : ce document présente les grandes lignes de la première mouture de l'Appel à projets TransMedTech 2017. Considérant que la mise en œuvre de ce concours fait partie du processus de cocréation de l'Institut TransMedTech, celui-ci pourrait évoluer. Veuillez consulter fréquemment notre site web pour les mises à jour.

<p>1. Quelles sont les institutions membres de l'Institut TransMedTech, éligibles à cet appel à projets ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Polytechnique Montréal • Université de Montréal • CHU Sainte-Justine • CHUM • Hôpital Général Juif <p>Des personnes d'autres institutions peuvent cependant participer comme collaboratrices.</p>
<p>2. Est-ce que tous les professeurs d'une institution membre de l'Institut TransMedTech peuvent soumettre un projet au concours ?</p>	<p>Tous les chercheurs, professeurs et cliniciens réguliers d'une institution éligible membre de l'Institut TransMedTech peuvent soumettre un projet. Cependant, ils doivent s'assurer que le projet s'inscrit minimalement dans l'un des 7 axes technologiques / 3 secteurs médicaux de l'Institut TransMedTech (voir l'annexe A du Guide de l'appel à projets), et qu'il correspond à la mission de l'Institut et du mode de cocréation en Living Lab.</p>
<p>3. Je suis professeur associé à un département membre de TransMedTech. Puis-je soumettre un dossier ?</p> <p>Je suis professeur titulaire d'une institution « non membre » de TransMedTech, puis-je soumettre un dossier ?</p>	<p>Le promoteur (porteur) d'un projet doit être « membre régulier » du corps professoral ou « chercheur régulier » à temps plein d'une institution membre de TransMedTech. Dans ces deux situations, vous ne pouvez donc pas déposer un dossier comme porteur de projet. Vous pourriez participer en tant que collaborateur.</p>

¹ À travers tous les documents, le masculin englobe le féminin et est utilisé sans aucune discrimination, uniquement par souci de lisibilité et dans le but d'alléger le texte.

<p>4. Quelle institution peut gérer le budget accordé par TransMedTech ?</p>	<p>La gestion de tout budget provenant de TransMedTech ne pourra se faire que dans l'une des institutions membres éligibles de TransMedTech.</p>
<p>5. Est-ce que le processus de dépôt et d'évaluation des demandes de projet sera laborieux ?</p>	<p>C'est au cœur de la mission de TransMedTech de rendre la recherche plus efficiente, tout en visant l'excellence. L'UDI du Living Lab TransMedTech vise à vous soutenir et à faciliter les différentes étapes.</p>
<p>6. Puis-je soumettre un projet comme chercheur travaillant seul ou en groupe de deux ?</p>	<p>Non. Ceci ne cadre pas avec l'esprit du développement interdisciplinaire en Living Lab, où l'on retrouve l'arrimage patient-médecin-chercheur-industrie.</p>
<p>7. Est-ce que TransMedTech est l'équivalent d'un organisme subventionnaire ?</p>	<p>Non. L'institut TransMedTech est un catalyseur qui soutient le développement, la validation et l'implantation de technologies médicales. L'Institut TransMedTech dispose de leviers financiers pour soutenir les projets proposés et offre une gamme de services spécialisés d'accompagnement. Ceci ne remplace pas le financement qui doit être obtenu d'organismes subventionnaires pour soutenir la R&D.</p>
<p>8. Quelle est la durée maximale des projets qui seront soutenus ?</p>	<p>En fonction de la nature du projet et du montage financier, la durée maximale peut atteindre 3 ans.</p>
<p>9. Quel est le montant maximal qui peut être financé par l'Institut TransMedTech ?</p>	<p>Un montage financier sera élaboré en fonction des besoins de chaque projet et des leviers financiers potentiels et disponibles selon les différents partenaires identifiés.</p>
<p>10. Est-ce qu'un projet de recherche clinique peut être financé par l'Institut TransMedTech ?</p>	<p>Un projet de recherche clinique pourrait être acceptable s'il est relié à la validation d'une technologie médicale et que le projet s'inscrit avec la mission de TransMedTech.</p>

<p>11. Le projet envisagé est en recherche fondamentale dans l'un des 3 secteurs médicaux de TransMedTech. Puis-je soumettre un projet ?</p>	<p>Non. Les projets doivent être en développement, en preuve de concept, en validation et/ou en intégration de technologies médicales. Cependant, vous auriez avantage à contacter l'Unité de développement et d'intégration du Living Lab TransMedTech pour évaluer dans quelle mesure vous pourriez être impliqué dans d'autres projets de collaboration transdisciplinaire où votre expertise sera mise à profit.</p>
<p>12. Est-ce qu'un projet d'amélioration ou d'évaluation de processus, sans développement à proprement parler d'une technologie, est admissible ?</p>	<p>Oui, si le processus est lié au développement et l'implantation d'une technologie et que l'innovation est jugée pertinente et qu'elle s'inscrit dans la mission de l'Institut soit d'accélérer l'adoption d'une innovation technologique en milieu clinique. Elle devrait, notamment, viser à améliorer un processus lié à une technologie dans l'aire thérapeutique de l'une des 3 grandes catégories de maladies ciblées par TransMedTech : cancers, maladies cardiovasculaires et musculosquelettiques.</p>
<p>13. Je suis professeur/chercheur/clinicien – combien de demandes puis-je présenter dans ce concours ?</p>	<p>Il n'y a pas de limite en ce qui concerne le nombre de demandes déposées par le même professeur/chercheur/clinicien. Toutefois, il y a une limite quant au nombre total de projets soutenus par l'Institut. Comme le concours sera compétitif, il est préférable de miser sur un excellent dossier plutôt que plusieurs bons dossiers.</p>
<p>14. Est-ce que les montages financiers vont s'arrimer avec les dates limites des différents organismes subventionnaires ?</p>	<p>Oui, dans la mesure du possible.</p>
<p>15. Comment sera gérée la propriété intellectuelle des projets ?</p>	<p>Les règles actuelles en vigueur dans les institutions membres de TransMedTech pour la propriété intellectuelle demeurent. Les situations particulières seront abordées au cas par cas.</p>
<p>16. Est-ce que l'Institut TransMedTech exigera des retombées financières pour les projets qu'il soutiendra ?</p>	<p>Il est fortement souhaité que chaque projet soutenu par TransMedTech ait des retombées pertinentes. Ceci sera évalué pour documenter la performance de l'Institut.</p>

17. Puis-je soumettre ma candidature au concours si j'ai un projet très prometteur mais qui ne cadre pas dans les axes prioritaires ?	Non, mais nous vous encourageons à soumettre votre projet à d'autres programmes subventionnaires.
18. Est-ce qu'un employé de l'Institut TransMedTech peut m'aider à rédiger une demande de fonds ?	Oui. Il faut contacter l' UDI du Living Lab TransMedTech.
19. Est-ce qu'un employé de l'Institut TransMedTech peut m'aider à préparer mon CV pour une demande de fonds ?	Oui. Il faut contacter l' UDI du Living Lab TransMedTech.
20. Quel sera le taux de succès de l'appel à projets ?	L'objectif est de soutenir le maximum de projets excellents. Le taux de succès dépend de la quantité et de l'excellence des dossiers soumis. Les projets non retenus mais prometteurs seront invités à être resoumis, et l'UDI du Living Lab TransMedTech pourra contribuer à bonifier le dossier.
21. Est-ce que le cofinancement est obligatoire?	C'est fortement souhaité. Il existe plusieurs possibilités de cofinancement. L'UDI du Living Lab TransMedTech aidera les professeurs à identifier des mécanismes de cofinancement possibles, en fonction de la nature du projet.
22. À partir de quand les professeurs peuvent-ils recevoir du soutien de l'UDI du Living Lab TransMedTech ?	Dès maintenant.
23. À partir de quand un projet recevra du financement ?	Dès que l'entente (étape 4) et les différentes règles administratives sont réglées.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter à livinglab.transmedtech@polymtl.ca.